



ÉTABLIR DES CONTRATS DE TRAVAIL

DANS LE RESPECT DES DISPOSITIONS DU CODE DU TRAVAIL ET DE LA CCN 51

Les relations entre un employeur et un salarié s'inscrivent dans le cadre d'un contrat de travail. Certaines spécificités d'exercice de l'activité professionnelle dans notre secteur d'activité, sanitaire, social et médico-social, peuvent être précisées dans les contrats de travail.

A l'issue de la formation, les participants sauront identifier la relation contractuelle adaptée à leurs besoins, conclue dans le respect des droits et obligations des salariés. Ils seront en capacité de faire évoluer pour accompagner les changements dans le fonctionnement des structures.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux de la rédaction d'un contrat et identifier les mentions indispensables
- Mesurer les incidences des différents types de contrat de travail sur la gestion des salariés
- Analyser les modifications qui peuvent être apportées aux contrats et en connaître les modalités de mise en œuvre

CONTENU

Les différents types de contrats de travail

Contrat à durée indéterminée
Contrat à durée déterminée
Les spécificités du contrat à temps partiel

La rédaction du contrat

Les mentions obligatoires
Les autres clauses

La période d'essai

Objectif
Détermination de la durée

Les obligations liées à l'embauche

Documents remis par le salarié
Visite d'embauche

La modification de la relation contractuelle

Modification des conditions de travail
Modification du contrat de travail

<p>Session 1 15 mars 2017</p> <p>Session 2 11 octobre 2017</p> <p>Paris</p> <p>316 € par personne</p> <p>1 jour</p> <p>01 53 98 95 03</p> <p>formation@fehap.fr</p>	Janvier
	Février
	Mars
	Avril
	Mai
	Juin
	Juillet
	Août
	Septembre
	Octobre
	Novembre
	Décembre

Prérequis

Connaissances professionnelles relatives à la fonction managériale et/ou administrative exercée

Formations « contrats de travail », « rupture du contrat de travail », « rémunération », « congés et absences » : une même personne qui participe aux 4 journées de formation sur l'année civile 2017 bénéficiera d'un tarif de 188 € pour la quatrième journée suivie.

PUBLICS

- Responsable d'équipe
- Assistant ressources humaines
- Toute personne en charge du suivi des relations de travail

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Pédagogie interactive alternant :

- apports juridiques
- exercices

INTERVENANTS

- Conseillers en relations du travail FEHAP